



**Thibault BAZIN**

Député de Meurthe-et-Moselle  
Conseiller départemental

Lunéville, le 19 juillet 2018

## **Communiqué de presse du député Thibault BAZIN suite aux violences qui auraient été perpétrées par un collaborateur du président de la République**

« Lors des manifestations du 1<sup>er</sup> mai, une vidéo a été prise montrant a priori Monsieur Alexandre BENALLA, collaborateur du Président de la République, vêtu de vêtements de policier frappant un homme.

Ce seraient des faits d'une particulière gravité pour deux raisons :

- Usurpation de la fonction de policier qui est un délit réprimé par l'article 433-15 du Code Pénal
- Utilisation de cette fonction pour exercer des violences contre des personnes, ce qui aggrave donc le délit aux titres des articles 433-12 et 433-13 du Code de Procédure Pénale et 222-13 du Code Pénal.

Pire, cette information d'une particulière importance aurait été étouffée par l'Élysée qui en avait eu connaissance, mettant seulement à pied le collaborateur pendant 15 jours.

En ne dénonçant pas volontairement le délit de Monsieur BENALLA, Emmanuel MACRON semble s'être mis dans l'illégalité (article 40 CPP). Personne n'est au-dessus des lois, même pas Emmanuel MACRON. Pourquoi n'a-t-il pas souhaité informer la justice de cet incident ?

Je m'interroge aussi pourquoi Monsieur BENALLA est toujours collaborateur du Président. Et le Président de la République lui a confié la mission – un immense honneur – d'accompagner les Bleus, champions du monde, à Roissy et dans le bus qui les a conduits lundi dernier aux Champs Élysées. Indigne.

J'attends maintenant la réaction du Président de la République sur ces faits d'une particulière gravité. Il ne peut pas prôner l'exemplarité, en sermonnant un jeune l'appelant « Manu », et en même temps, traiter en toute impunité de tels incidents par ses plus proches collaborateurs.

Face à l'ampleur des faits, j'ai cosigné avec mon collègue Julien AUBERT (député du Vaucluse) un courrier au Procureur de la République afin qu'il se saisisse au plus vite de cette affaire. »